Usage de l'eau : le Département en vigilance

Compte tenu de la situation exceptionnelle de sécheresse en période hivernale, le Préfet des Yvelines demande à l’ensemble des usagers d’adapter leurs pratiques, dès à présent, pour un usage parcimonieux de l’eau.

Les dernières conditions météorologiques, par une faible pluviométrie, ont entraîné une absence de recharge suffisante des nappes du département en période hivernale. Les niveaux d’eau sont en dessous des normales saisonnières, ce qui constitue une situation exceptionnelle.
Les niveaux des nappes ont atteint le seuil de vigilance sécheresse mentionné dans l'arrêté cadre préfectoral n°78-2022-05-31-00020 du 30 mai 2022.

En application de cet arrêté cadre, le Préfet des Yvelines place l’ensemble du département des Yvelines en situation de vigilance.
Le préfet des Yvelines appelle chacun, **particulier et professionnel, à être économe dans l’usage qu’il fait de l’eau.**

Le 13 mai prochain se réunira le comité départemental de la ressource en eau. Si la dégradation de la situation hydrologique devait se poursuivre, certaines mesures de restriction d’usage de l’eau devraient alors s’imposer. Une nouvelle communication sera donc diffusée.

Documents

se-aca_ap_2023-03-03-00001_-mettant-en-application-les-mesures-de-sensibilisation-au-bon-usage-deconomie-deau_yvelines.pdf